



# ***PROJET D'ORIENTATIONS COMMUNALES POUR LE MANDAT 2008-2014***

- Édition validée n° 9 du 21 décembre 2007 –

**Ce document a été réalisé par les membres d'une équipe composée de militants du MRC (Mouvement Républicain et Citoyen), du PCF (Parti Communiste Français), du PÒc (Parti Occitan), du PRG (Parti Radical de Gauche), du PS (Parti socialiste) et des Verts, et de personnes non adhérentes d'une organisation politique.**

**Il est le résultat d'un travail, sous forme de rencontres thématiques et de temps de synthèse, mené entre novembre 2006 et octobre 2007.**

**C'est un document un peu dense, mais qui a le mérite d'être complet.**

**Il présente une analyse de la situation locale, puis l'ensemble des perspectives que l'équipe "La Seyne dans le bon sens" souhaite assigner à son mandat.**

**Il n'a pas fait l'objet d'une édition sur support papier, mais peut être imprimé à partir de son téléchargement sur le blog de l'équipe...**

**[www.marcvuillemot.fr](http://www.marcvuillemot.fr)**

**(Dans le texte, les sigles sont explicités la première fois qu'ils sont utilisés)**

## **1. Une situation découlant de sept ans de gestion libérale...**

[Des dossiers importants ont été l'objet de toutes les attentions des partis de gauche et des élus minoritaires du groupe de la "Gauche Unie", qui ont, les uns et les autres, tenté d'utiliser, au cours du mandat 2001-2008 qui s'achève, toutes les occasions de dénoncer, critiquer et proposer. Ci-après quelques éléments de bilan...]

### **➤ En matière d'aménagement du territoire communal :**

- **L'urbanisation** : Les choix d'urbanisation à outrance, découlant d'une politique de marchandisation, vont générer des contraintes et des charges énormes pour la collectivité (stationnement, circulation, assainissement, etc.) et dénaturer toute la partie de la ville située au Nord des collines, portant inmanquablement sa population, à terme, de 60 000 à quelques 80 ou 90 000 habitants.
- **Le site des anciens chantiers navals** : Si "*quelque chose est enfin sorti de terre*" sur les friches industrielles, c'est un parti pris de "*tout tourisme et loisirs*" qui a prévalu pour l'aménagement du site des anciens chantiers navals. La droite a opté pour des choix de gaspillage du territoire communal qui ne vont pas dans le sens de l'intérêt général :
  - la fermeture du parc et son règlement drastique,
  - les choix des essences et du parterre,
  - l'installation d'un pôle théâtral "*dévoreur de foncier*" là où de l'activité économique pouvait être installée et où La Seyne, deuxième ville du Var, attend depuis des lustres l'installation d'un cinéma,
  - le déplacement de l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres),
  - l'absence d'initiative pour élargir la zone économique Grimaud vers "l'atelier mécanique", dernier vestige de l'architecture industrielle, qui va être cédé à une entreprise privée pour des aménagements commerciaux.
- **La rénovation des quartiers populaires** : Certains choix de rénovation urbaine du quartier Berthe sont contestables, car destinés à la récupération de terrains pour une autre identité de quartier qui n'a rien à voir avec la mixité sociale :
  - déficit de logements vraiment sociaux après les opérations,
  - inversion de la logique "*constructions – démolitions*",
  - "*résidentialisation*" mal gérée,
  - atteinte au patrimoine,
  - classement de l'ancienne ZUP (Zone d'Urbanisation Prioritaire) en zone urbanisable à 100%,
  - moindre implication de l'Office Public Communal d'HLM,
  - cessions au privé de fonciers publics,
  - opérations avortées de partenariat entre l'Office d'HLM et la Société Nationale Immobilière (SNI),
  - déficit d'interventions sur les équipements publics,
  - refus de reconstruction du groupe scolaire Giono-Malraux,
  - déficit d'association des habitants au devenir de leur quartier,
  - minoration des moyens pour les actions d'accompagnement social par rapport à l'ancien Contrat de Ville.

- **La protection du patrimoine local** : La droite n'a pas fait une priorité de la préservation du patrimoine :
  - attermolements pour la finalisation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Balaguier aux Sablettes,
  - ignorance des problèmes du centre ancien,
  - possibilité de "*super-constructibilité*" du village de pêcheurs de Saint-Elme avec un classement en zonage UA (le plus urbanisable, sur 100% de l'assise foncière, et sur 18 mètres de hauteur, soit 5 niveaux),
  - destructions des anciennes "*Rotonde*", cantine et clinique des chantiers navals,
  - réticences à l'installation d'un "*musée de la Navale*" dans la Porte Principale des anciens chantiers,
  - peu de vigilance sur les espaces boisés classés,
  - absence de recherche de solutions pour le maintien des dernières exploitations agricoles,
  - exclusion des "*Santonniers de la Solidarité*" des fêtes calendales.
  
- **La circulation urbaine et interurbaine** : Le Maire a fait le choix de...
  - ne pas se préoccuper de la traversée routière du port,
  - renvoyer à plus tard la prolongation des voiries de transport en commun en site propre pouvant être utilisées aujourd'hui par des bus en attendant l'hypothétique réalisation du tramway de l'agglomération,
  - ne pas travailler le projet de pôle multimodal prévu autour de la gare SNCF (parking, station de TCSP [Transport en Commun en Site Propre, le futur tramway], vélos urbains, train)

➤ **En matière de "qualité de ville "et de service public :**

- **Les services publics communaux** : La droite a conduit une politique cohérente avec son idéologie libérale :
  - privatisations de pans entiers du service public communal : stationnement, camping municipal, séjours collectifs de jeunes, nettoyage de certains locaux communaux,
  - voire même disparitions : centre médico-social municipal, locaux retirés au Centre de Loisirs Jeunes de la Police Nationale, cessation de la fonction d'hébergement de l'Espace Accueil Jeunes des Sablettes, suppression du service des handicapés, disparition prochaine d'un des deux foyers-résidence de personnes âgées, suppression du service de transport collectif pour les associations et du fonds de ressources pour les initiatives locales.
  
- **La qualité de vie et l'environnement** : La droite n'a pas manifesté un intérêt évident pour ces questions :
  - elle ne s'est pas battue contre le flou du plan de sauvegarde communal, notamment en ce qui concerne le risque nucléaire découlant de l'Arsenal et du port militaire de Toulon;
  - elle n'a rien fait pour la réinstallation de la station de mesure de qualité de l'air, dont l'activité est mise en panne depuis 2004,

- elle ne semble pas prendre à bras le corps le problème des pollutions inexpliquées de l'eau de mer, alors que l'activité touristique et celle des producteurs de la mer (mytiliculteurs, aquaculteurs) constituent un atout économique et un élément de patrimoine indéniable,
  - elle a laissé s'installer une usine de compost végétal générant d'énormes nuisances pour les riverains,
  - elle n'applique pas les recommandations du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale des 31 communes autour de Toulon) pour la classification en zone agricole faisant fonction de "*tampon anti-incendie*" d'espaces naturels peu boisés, situés entre des zones de résidences et la forêt communale,
  - elle a entrepris le remplacement des conduites d'eau en plomb, mais aucun projet d'envergure en matière de "re-calibrage" à la hausse des réseaux d'assainissement et stations de relevage des eaux usées vers le collecteur central n'ont été réalisées,
  - en permettant la minéralisation et le bétonnage à outrance des quartiers des bassins versants de la Rade, elle va assurément provoquer des problèmes de zones inondables sur les parties basses de la ville, et, en n'imposant pas des aires de stationnement de surface aux constructeurs, elle va entraîner un engorgement du stationnement sur la voirie, certains immeubles ne pouvant utiliser leurs parkings souterrains enterrés.
- **La prévention et la sécurité** : La droite a pratiqué une politique de "tape à l'œil" et centré son action sur la répression plutôt que sur la prévention, créant une confusion entre police municipale et police nationale :
- elle a procédé à une augmentation énorme du nombre de policiers municipaux (de 17 à 103) qui, par convention avec l'État, sont affectés à des missions relevant de la Police Nationale qui ne vont pas vraiment dans le sens d'une police de proximité,
  - elle n'a, par contre, pas répondu aux besoins de renforts en gardiens d'immeubles de logement social, ce qu'aurait dû prendre en compte l'Office d'HLM, et de moyens accrus pour les éducateurs de rue,
  - elle n'a pas tenu les engagements financiers communaux en matière de Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).
- **L'action sociale, culturelle et éducative** : La droite a estimé que, avec la décentralisation, une bonne partie de ce domaine ne relève plus de sa compétence. À titre d'exemples illustrant son action :
- on attend toujours la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage dans l'Ouest Var,
  - le Maire a choisi de ne plus subventionner ou de réduire les aides à certaines associations "*politiquement incorrectes*",
  - les crédits "Politique de la Ville" alloués à l'École de Musique n'ont pas été utilisés dans une fonction d'éveil culturel en direction des publics du centre ancien mais à un enseignement élitiste,
  - une compagnie de cirque "*en résidence*" aux frais de la ville n'assure pas, en contrepartie, son obligation de faire bénéficier nos concitoyens d'une partie de ses activités,
  - rien n'a été fait pour la relance des jumelages et la valorisation de la culture occitane,

- la droite a pour projet la démolition sans reconstruction d'un gymnase au cœur du quartier Berthe, qui va être suivie de la transformation d'un terrain de football ouvert en espace public sans destination (pour l'instant...).
- ***L'insertion par l'économique*** : Même si la compétence "économie" a été transférée à l'agglomération, ce qui est contestable, la droite communale et intercommunale a délaissé ces questions :
  - le Plan Local d'Insertion par l'Économique (PLIE) intercommunal ne joue aucun rôle actif et constitue une "usine à gaz" compilant sous forme de statistiques les actions d'autres opérateurs de l'insertion sociale et professionnelle,
  - la droite n'a rien fait pour que, même hors ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), et chaque fois que possible, un quota de 5% de travaux soient confiés à des entreprises ou associations d'insertion (clause sociale des marchés publics).

➤ **En matière de gestion communale et de démocratie locale :**

- ***La situation budgétaire de la ville*** : Les choix financiers du Maire sont à relier à sa politique ultra-libérale et de développement inconsidéré de la Ville. L'encours de la dette a augmenté d'un tiers, et le coût des dépenses d'investissement par habitant est deux fois et demie celui de la moyenne des villes de même taille que la nôtre.
- ***L'impôt facteur de solidarité*** : La baisse symbolique (0,5 % par an) des impôts locaux est largement contrebalancée par une augmentation systématique de la tarification des services communaux : activités pour les jeunes, portages de repas à domicile et aides ménagères pour les seniors, restauration scolaire, etc.
- ***La gestion publique communale*** : De nombreuses dépenses sont largement inutiles. Par exemple :
  - "assistance intellectuelle pour le management de l'aménagement des anciens chantiers navals" [sic],
  - budgets faramineux de communication,
  - études coûteuses préalables à la convention ANRU,
  - cérémonies inaugurales répétitives sur un même site et somptueuses,
  - 750.000 euros annuels de "marketing territorial",
  - financement ou garantie d'emprunt d'une école privée,
  - "livre de mi-mandat" et livre "La Nouvelle Seyne de A à Z" imprimé et même pas diffusé !.
- ***La démocratie locale*** : La droite a simplement donné l'impression d'un "esprit d'ouverture" :
  - elle a refusé un espace d'expression pour les minorités sur les supports de communication municipaux autres que le mensuel municipal (site internet, revue trimestrielle de l'agglomération, "livre de mi-mandat", etc),
  - elle a promis sans les réaliser l'installation de panneaux d'expression libre,

- certains transferts de compétences à l'agglomération ne se sont pas faits dans l'intérêt des Seynois, notamment en matière de voirie.,
- il y a problème avec les embauches de centaines de personnels au service de TPM (l'agglomération Toulon Provence Méditerranée, regroupant 11 communes autour de Toulon, dont La Seyne), alors que le nombre d'employés communaux est stable, voire même en augmentation, depuis la création de l'agglomération et le transfert de nombreuses compétences à la nouvelle intercommunalité,
- en modifiant en cours de mandat des délégués de la commune au Conseil Communautaire de TPM, le maire est revenu sur son choix d'y assurer une place pour la minorité.

➤ **La Municipalité sortante a toutefois accompli quelques actes positifs...**

Par exemple :

- ses positions de défense de la laïcité alors qu'elle était attaquée par des élus d'un groupe minoritaire (PRESS-RPF) qui réclamait la possibilité de lire des textes religieux dans la salle des mariages,
- son projet de création d'un nouveau port de plaisance sous réserve que sa conception puisse générer l'installation d'entreprises, donc des emplois alentour,
- la relance du projet et la réalisation de la Médiathèque du Clos Saint-Louis,
- l'installation d'un dispositif novateur d'échange thermodynamique avec l'eau de mer, sous réserve que l'énergie produite soit facturée aux particuliers,
- son programme de réhabilitation de l'ancien pont mobile du chantier naval,
- sa contractualisation avec les organisations syndicales des personnels communaux,
- le nouveau calcul des aides aux familles pour la restauration scolaire.

## **2. Les Seynoises et Seynois sont en droit d'attendre autre chose...**

Le contenu précis, c'est-à-dire les propositions concrètes, doit encore être affiné, d'autant que les réalités budgétaires et financières de la commune, même si on en a une idée, devront faire l'objet d'une analyse approfondie dans la suite immédiate de l'élection. Les Seynois devront participer à son élaboration et son application. On estime que le projet peut toutefois s'articuler autour de trois grands axes, prenant le contre-pied des choix de la droite locale aux commandes depuis 2001 :

### ➤ **Axe 1 : une politique raisonnée d'aménagement du territoire communal...**

- rompant avec la logique d'urbanisation à outrance,
- prévenant ainsi les charges et contraintes de l'expansion démographique qui atteignent gravement la "qualité de ville"
- prenant en compte prioritairement les questions du développement économique avec la création d'emplois stables et une renaissance industrielle autour des pôles de compétitivité "mer", notamment à Brégaillon, du logement, de la circulation, de la préservation du patrimoine et de l'égalité entre les quartiers.

### ➤ **Axe 2 : une politique d'amélioration du service public communal...**

- modernisant et améliorant l'accès aux services de l'ensemble des citoyens,
- visant à recréer les pans du service municipal qui ont été laminés par la droite
- étudiant les possibilités de re-municipaliser ou réviser les contrats de ceux des secteurs qui ont été dévolus au privé et qui constituent des réponses aux besoins essentiels, sinon vitaux : eau, assainissement, propreté de la ville, etc.
- apportant une "valeur ajoutée" pour le développement économique : modes de garde des jeunes enfants, loisirs, cadre de vie, culture, sport, activités périscolaires, services à la personne, etc.

### ➤ **Axe 3 : une politique de la solidarité communale et de la démocratie locale...**

- revisitant le rapport impôt / taxation des services dans le sens de la solidarité communale
- hiérarchisant les orientations budgétaires, ramenant à leur juste place les dépenses superfétatoires
- luttant contre une dette communale qui a dépassé la limite de l'acceptable
- assurant une association des habitants à la définition des petits et grands enjeux de leur destin local, dans le cadre de la création de nouveaux droits publics pour la population
- donnant une vraie place contractualisée aux opérateurs associatifs
- s'inscrivant dans une approche intercommunale avec un projet d'agglomération commun avec celui des listes de gauche des 11 communes de Toulon Provence Méditerranée, exposé avant l'élection en parallèle au projet communal et non décidé dans le conclave du "Bureau de TPM" composé des seuls maires de l'agglomération.

### **3. Des perspectives thématiques pour traduire les trois axes...**

#### **➤ En matière d'aménagement du territoire communal...**

##### **○ Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :**

- réviser le PLU pour réduire les périmètres des zones UA, en modérant la densification depuis les espaces les plus bas en altitude, les plus proches de l'urbanisation ancienne et les plus densifiés actuellement (généralement ceux, au Nord, qui sont proches du centre ville, des avenues de la Corse Résistante et Esprit Armando, et du boulevard Stalingrad), jusqu'aux espaces collinaires au Sud (Fort Napoléon, Châteaubanne), dans le respect :
  - des continuités de périmètres,
  - des réalités des intérêts économiques des petits propriétaires des sites UA où les constructions d'immeubles ont fait monter le prix du foncier et qui ne doivent être ni contraints de vendre leurs biens parce qu'ils perdent en qualité de vie, ni d'y demeurer dans de mauvaises conditions du fait d'une baisse des prix pouvant résulter d'une modification de zonage
  - des avis des résidents des quartiers concernés qui doivent être appelés à une concertation réelle, secteur par secteur
- prendre l'engagement de maintenir en zones UB et UC (moins urbanisables que UA) les espaces jouxtant les zones UA actuelles et à venir
- revoir les prescriptions d'urbanisme en zone UA pour :
  - imposer des limites de constructibilité par rapport aux voiries,
  - augmenter l'obligation de réalisation de places de stationnements sur l'emprise foncière des zones,
  - éviter le bétonnage et la minéralisation, voire imposer des mini-bassins de rétention par résidences, pour prévenir les problèmes résultant des écoulements pluviaux en aval, notamment du fait de l'ampleur des pluies méditerranéennes
  - chercher les moyens d'imposer aux constructeurs une contribution aux surcoûts de l'entretien et la modification des réseaux d'assainissement et stations de relevage des eaux usées
- déclasser du zonage UA et définir un zonage particulier pour conserver son caractère de village de pêcheurs au quartier de Saint-Elme
- dans le même esprit, définir un zonage spécifique assurant un maintien des réalités patrimoniales au centre ancien de la commune
- poursuivre les opérations de rénovation et mise en valeur des îlots du centre ancien, notamment pour la réalisation de places et placettes, de passages traversants et d'espaces publics facteurs de vie sociale
- assurer une publicité accrue sur les prescriptions de la ZPPAUP de Balaguier aux Sablettes, inscrire réellement au budget communal les aides financières aux propriétaires, et se battre auprès des services de l'État pour qu'ils participent au financement de l'effort patrimonial de la commune, puisque les ZPPAUP relèvent du Ministère de la Culture

- s'engager à appliquer la loi Malraux en matière de subventions aux particuliers effectuant des travaux dans la ZPPAUP
  - avoir un parti pris de principe pour assurer la préservation de tout élément patrimonial, dans l'esprit de la ZPPAUP, d'une part, de l'activité humaine historique, d'autre part, pour l'ensemble de la commune ; par exemple, pour ce qui concerne les équipements publics :
    - engager un travail avec le délégataire du stationnement pour une intégration urbaine et architecturale du futur parking des Esplageolles
    - s'engager sur le maintien du site de "La Dominante", avec réfection et réhabilitation de la maison de maître
- **La rénovation des quartiers populaires de Berthe et du centre ancien :**
- définir des prescriptions particulières de zonage UA ou créer un nouveau zonage adapté pour l'ancienne ZUP de Berthe
  - réduire, via le nouvel OPH (Office Public de l'Habitat, qui est un établissement public à caractère industriel et commercial) qui succède de par la loi à l'Office Public Municipal d'HLM, le déficit de logements vraiment sociaux après les opérations de "*constructions – démolitions*"
  - arrêter, le temps de l'analyse, les destructions de tours, et, après analyse, si nécessité de reprise, revenir à la logique "*constructions suivies de démolitions*", donc revoir le calendrier de la convention ANRU pour s'assurer un équilibre entre logements détruits et logements construits, en liaison avec la Région qui s'en inquiète également
  - conforter la logique de "*résidentialisation*", mais en assurant l'embauche de véritables gardiens d'immeubles à vocation pédagogique, préventive et de sanctions éventuelles
  - préserver le patrimoine architectural et urbain de Berthe et du centre ancien
  - n'accepter les cessions au privé de fonciers publics communaux ou de l'OPH qu'en fonction des projets, notamment pour ce qui concerne leur caractère effectivement social
  - n'engager des opérations de partenariat de constructions entre l'OPH et de bailleurs non publics tels que la Société Nationale Immobilière qu'en ayant la certitude de leur faisabilité
  - accroître les interventions ANRU sur les équipements publics, par exemple pour la reconstruction du groupe scolaire Giono-Malraux et les équipements de vie sociale de quartiers
  - associer les habitants au devenir de leur quartier
  - tenir les engagements communaux de moyens financiers pour les petites opérations d'équipements, notamment associatifs, concourant à l'accompagnement social des populations, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale
  - obtenir une nouvelle convention ANRU pour le centre ancien et les autres cités HLM, ou, au moins ou si les délais sont trop longs, une renégociation de l'actuelle convention concernant le seul quartier Berthe pour qu'une partie des moyens soient utilisables sur le centre ancien, dont la paupérisation et le délabrement s'accélère

○ **La circulation pour la traversée Nord-Sud de la ville :**

*[Le traitement de cette question est essentiel, mais suppose une étude technique sur les choix à opérer qui devra être engagée dès le début du mandat, de même qu'une connaissance pointue des réalités des finances communales. Il serait inconvenant de formuler une proposition très concrète autre qu'un engagement à travailler d'urgence la question, avec des échéances du court et du moyen terme telles qu'exposées ci-après...]*

- entreprendre une étude globale d'intervention de plus court terme possible, combinant diverses solutions pour les "points noirs" de circulation, notamment les endroits où une circulation dense, au moins à certaines heures, est freinée par des transversales (carrefour Alain Vela, rond-point John Kennedy, notamment) :
  - mini-tunnels
  - inversion de sens de circulation, mises à double sens ou en sens unique
  - révision des prescriptions du PLU dans les zones où les constructions sont autorisées en bordure de voie pour permettre l'élargissement des voiries et la fluidité
  - itinéraires de contournement du centre ville élargis, notamment en exigeant de TPM la prise en compte de la voirie communautaire Ouest-Est (chemin de Lombard, chemin de Brémond, chemin de Fabre à Gavet, avenue Henri-Guillaume)
  - meilleure signalétique incitative aux itinéraires de contournement du centre par l'Ouest depuis les entrées de ville, y compris la future réalisation d'une entrée de ville depuis l'établissement de pyrotechnie par un élargissement du chemin de Lagoubran
  
- entreprendre en parallèle une étude globale d'intervention de moyen terme pour la traversée du port : il faut une voie de desserte supplémentaire au niveau du pont des chantiers afin de désengorger le trafic sur le port pour la liaison "corniche – Nord de La Seyne", dans les deux sens. Deux solutions pourraient être envisagées : un pont de faible hauteur ou un tunnel immergé, avec, dans les deux cas, une largeur de trois voies dont la voie centrale change de sens en fonction des heures de trafic. L'option du pont serait toutefois conditionnée par l'autorisation de l'État (Marine Nationale) d'aménager des places des bateaux le long des quais du Parc de la Navale car les voiliers occupent 70% des places du port avec des mats leur interdisant le passage sous le pont. Celle du tunnel, de son côté, supposerait probablement, pour être suffisamment immergé au regard des tirants d'eau des bateaux, de longues trémies au Nord et au Sud.
  
- après réalisation des deux opérations de court et moyen terme ci-dessus, ramener la circulation à "deux fois une voie" sur le port, créer une voie bus anticipant le passage du futur tramway, et élargir la zone piétonne avec un espace de mixité d'usage piétons-vélos.

○ *L'amélioration de la sécurité et des cheminements des piétons et des vélos :*

- revoir les traversées piétonnes, avec le développement de passages traversants sur tous les sites à circulation automobile dense
- sécuriser et aménager les approches et abords immédiats des écoles en plus d'une politique volontaire (publicité par les enfants, "trains d'élèves", zones scolaires, présence de la police municipale, incitations fiscales pour des initiatives originales d'accompagnement des enfants, appui au covoiturage, mobilisation du Conseil Municipal des Enfants et d'un Conseil Municipal des Jeunes, etc.)
- mettre en place des casse-vitesse modernes
- moduler l'éclairage public en fonction des besoins et de la fréquentation (automatisation, détecteurs de présence piétonne et automobile, etc.)
- réaliser des expérimentations de mise en piétonnier de certaines voies du centre ancien avant de tenter l'élargissement de la zone piétonne commerciale
- résoudre la question de la sécurité des chalands du marché forain du boulevard du 4 septembre jusqu'à la place Germain Loro à partir d'une expérimentation de déviation de la circulation
- concevoir des pistes cyclables permettant de relier Sanary à Saint-Mandrier par La Seyne, hors ou jouxtant les voies, en pesant notamment sur le Conseil Général pour une reprise des voies cyclistes de l'avenue Pierre-Auguste Renoir

○ *Les transports collectifs :*

- évaluer les itinéraires des lignes actuelles de transport collectif pour obtenir de TPM d'améliorer les fréquences et d'adapter aux besoins, modulés en fonction des heures ("*bureau des temps*", exemple du car spécial 84-87 obtenu par le Comité des Lycéens de Beaussier, et des bornes d'appel-bus comme au Revest)
- créer une nouvelle ligne maritime, de La Seyne aux Sablettes, avec des arrêts de "cabotage"
- installer des parcs de stationnement gratuits à proximité de la gare, futur pôle multimodal train-TCSP (sur l'emprise de l'actuel ferrailleur, par exemple) et aux abords des arrêts des navettes maritimes (port, parc de la Navale, Tamaris, Les Sablettes)
- étudier la possibilité et l'intérêt d'un transfert de la gare vers le centre par un "*petit train*" utilisant la voie ferrée "des chantiers" (par l'utilisation des espaces des CNIM)
- pour les manifestations de la ville qui déplacent de nombreux visiteurs, prévoir la création d'un embarcadère du côté du port de commerce de Brégaillon afin de mettre en place un service de navette maritime gratuit depuis un parking aménagé à l'extérieur Nord de la ville afin d'éviter les encombrements liés aux temps exceptionnels
- au Conseil Communautaire de TPM, peser pour la relance du projet de TCSP (Transport en Commun en Site Propre), fût-il provisoirement utilisé, comme la portion actuelle existant à La Seyne, par des bus en attendant le tramway

○ ***Le stationnement :***

- entreprendre une campagne de dénonciation ferme de la délégation de service public, sur 32 ans, du stationnement en centre ville, notamment avant et pendant l'année 2009, année au cours de laquelle le stationnement sur la voirie communale deviendra payant
- développer le nombre des places gratuites de stationnement de surface en installant des places en épi plutôt qu'en longitudinal partout où c'est possible
- se concerter avec le Conseil général du Var pour la construction d'un parc de stationnement souterrain communal sous le futur gymnase du stade Hubidos (collège Curie), avec des caddies en libre-service à l'image des vélos urbains pour aider à faire du centre ancien un "*supermarché urbain*"
- négocier avec le délégataire *Omniparc* du parking Martini et du futur parc des Esplageoles l'installation d'un même service de caddies
- renégocier la convention de délégation de service public avec la société *Omniparc* pour ce qui concerne le retour en service public communal de tout ou partie des 900 places du stationnement de surface déléguées, et s'engager à ne pas en déléguer d'autres
- étudier les possibilités réglementaires de minorer la tarification en faveur des résidents
- tenter une négociation, dans le cadre du programme FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), avec les commerçants du centre ville pour les inciter à prendre une part dans le coût du stationnement en centre ville, en contrepartie d'appuis accrus de la commune pour les manifestations commerciales
- étendre les "places minute" aux endroits stratégiques (poste, distributeurs d'argent, etc.) et, dans la mesure du possible, aménager devant les entrées d'écoles des accès pour dépôt-minute, dans l'esprit de ce qui a été réalisé devant le collège Paul Eluard ; imposer, par une prescription particulière du PLU, une telle prise en compte aux constructeurs des immeubles devant accueillir des commerces aux rez-de-chaussée
- revoir l'implantation des zones de livraisons dans une logique multimodale, car on peut envisager que, en fonction des horaires, ces emplacements puissent être partagés entre les fonctions de livraison et de stationnement
- aménager les espaces de stationnement des deux-roues de telle sorte qu'ils puissent être attachés pour prévenir les vols

○ ***Les aménagements spécifiques (sportifs, culturels, éducatifs et sociaux) :***

- *en matière éducative et socio-éducative :*
  - gérer le foncier communal pour garantir le développement de l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres), voire d'autres espaces de formation

- contribuer à l'émergence d'une "*Maison des Etudiants et Apprentis*" gérée avec le CROUS (Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires) à partir du foyer-résidence Bartolini qui doit cesser son activité, qui pourrait par ailleurs être utilisée, l'été, comme logement de saisonniers
  - poursuivre le plan de rénovation des écoles primaires
  - conforter le dispositif actuel de restauration scolaire en construisant une cuisine centrale communale (il y a toutefois à améliorer la qualité de l'encadrement de ce temps en mieux qualifiant les personnels et en mettant en place des cadres de gestion de ceux-ci)
  - soutenir les projets associatifs et d'entreprises visant à la création de lieux de garde des jeunes enfants (crèches, haltes garderies, etc.)
  - étudier la possibilité d'une nouvelle crèche communale, par exemple en partenariat avec des entreprises publiques et/ou privées
  - soutenir, par la mise à disposition de locaux communaux adaptés, les initiatives de "micro-crèches" (voir plus bas)
  - aménager des espaces de jeux libres sécurisés dans l'ensemble des quartiers, notamment les parcs urbains et les placettes du centre ancien ; la rue en est un très important ; elle doit être sécurisée et rendue agréable
  - développer dans tous les quartiers de petites structures d'animation enfants-jeunes, en lien avec les écoles et les familles du type de la Maison Associative Enfance Famille École (MAEFE) ou de la Maison Intergénérationnelle de Quartier (MIQ)
  - engager un plan de rénovation de la Batterie des Revenants comme espace de loisirs jeunes
  - engager un plan de rénovation du centre de loisirs de La Dominante pour accroître et diversifier son usage au service des écoles et des temps libres et y développer un espace permanent périscolaire d'éveil à l'environnement et aux énergies propres
- *en matière culturelle, sportive, patrimoniale, solidaire et associative :*
- si le programme n'est pas engagé, renoncer à la construction du centre de conférences du parc de la Navale
  - si c'est encore temps, obtenir de TPM que l'agglomération revoie la fonction exclusivement "théâtre" du futur pôle théâtral pour :
    - utiliser une part des espaces vers une destination de *Maison des Solidarités Citoyennes*, au service des associations, voire des particuliers (besoin de salles en location à une tarification abordable pour les fêtes familiales et les activités des sociétés loi 1901)
    - y intégrer la fonction du centre de conférence
  - à défaut, créer une telle structure à partir de l'ancien "*Cercle des Travailleurs*" de la place Ledru-Rollin (actuel hébergement de la police municipale), ou d'un autre lieu
  - modifier le PLU pour imposer aux constructeurs de nouveaux immeubles collectifs, y compris privés, la création de "*Locaux*

*Collectifs Résidentiels*" favorisant la vie sociale des résidences, à l'image de ceux qui étaient antérieurement imposés aux HLM.

- envisager, au sein ou en lien avec la "*Maison des Solidarités Citoyennes*", une Maison des Sports pour des services communs aux associations sportives
  - poursuivre le programme de rénovation des espaces sportifs
  - régler le problème de propriété et d'usage des espaces sportifs de Barban dans le cadre d'une remise à plat du problème qui doit être déconnectée des enjeux politiques actuels
  - utiliser les friches industrielles et notamment l'atelier mécanique dont il faut obtenir que le nouveau propriétaire privé y développe un pôle culturel qui, outre des offres privées comme un cinéma, pourrait y intégrer des services communaux : espace de mémoire de "La Navale", médiathèque municipale, espace pour les expositions, etc
  - intégrer des espaces muséologiques permettant de mettre en valeur l'étonnante collection de matériel ferroviaire d'un Seynois au sein du projet de gare "multimodale" train-tramway
  - développer une signalétique du patrimoine historique seynois à travers un itinéraire de promenade dans la ville, sur le parc mais également dans les quartiers (développer ainsi un tourisme culturel),
  - engager un programme de signalétique des noms de quartiers, d'édifices et de rues, permettant de valoriser et faire mieux connaître l'histoire locale et la culture et la langue provençales
  - engager une réflexion pour obtenir une "vitrine de la ville" qui pourrait prendre la forme d'un technopôle, d'un pôle d'excellence autour de l'écologie, la science, de la culture et de la mer
  - remettre en état le "*chemin des douaniers*" et y mettre en place une signalétique adaptée
  - si le Comité de Coordination des Associations d'anciens combattants en est d'accord, déplacer le monument aux morts dans un endroit accueillant permettant un aménagement floral et ombragé
  - poursuivre les animations de quartiers de type "*festinades*"
  - dans l'esprit de la fête annuelle du quartier Berthe, impulser des initiatives associatives festives dans les divers quartiers de la ville et s'efforcer de profiter de ces occasions pour permettre aux Seynois des divers quartiers d'aller à la rencontre les uns des autres
  - créer des "espaces urbains pour les animaux de compagnie"
- *en matière sanitaire, sociale et d'adaptation de la ville aux personnes âgées et handicapées :*
- revoir le projet de "*Maison médicale*" pour répondre aux objectifs nouveaux qui lui seraient assignés (voir plus bas), dans l'esprit de l'ancien centre médico-social
  - mettre en œuvre un dispositif de transport public souple vers les espaces de santé (type "appel bus")

- poursuivre l'aménagement urbain pour l'adapter aux personnes âgées et aux handicapés en faisant enfin fonctionner la commission locale ad hoc prévue par la loi pour les personnes handicapées, et en créant une commission de même nature pour ce qui concerne les seniors
- mener à bien la réalisation du cimetière de Camp Laurent et, si ce n'est pas trop tard, d'un crematorium à gestion communale publique
- compenser la disparition du foyer-résidence de personnes âgées Bartolini par la création d'un équivalent, soit en une résidence à construire, soit par l'acquisition et la transformation d'immeubles, par exemple en centre ancien
- mobiliser l'Office Public de l'Habitat pour la création de petits logements pour les personnes âgées

○ *Les espaces naturels et le parti pris écologique dans les aménagements :*

- sauvegarder les espaces verts de la commune, à commencer par la forêt communale, donc s'interdire toute atteinte nouvelle telle que celle qui a été générée par le développement du camping municipal délégué
- peser sur TPM pour le traitement réel en site "Natura 2000" du massif de Sicié
- appliquer les recommandations du SCOT pour la classification en zone agricole faisant fonction de "*tampon anti-incendie*" d'espaces naturels peu boisés, situés entre des zones de résidences et la forêt communale, le long de l'Oïde, depuis les Moulières jusqu'au domaine de Fabrégas, ce qui favorisera par ailleurs la réinstallation des dernières exploitations agricoles locales
- et, dans le cadre de l'installation d'agriculteurs dans ces espaces, envisager la création d'une "ferme socio-éducative" ouverte aux enfants, mais également aux autres publics
- dans le même esprit, envisager la création d'une "ferme socio-éducative marine" (aquaculture, pisciculture, mytiliculture, etc.)
- peser auprès de TPM pour la relance des opérations du Contrat de Baie
- peser auprès des autorités publiques et privées pour accompagner les riverains victimes de nuisances environnementales dans leurs démarches visant à regagner en qualité de vie, voire de santé (Camp Laurent, Pays Bleu, etc.)
- prévenir les installations d'activités économiques polluantes ou génératrices de désagréments
- privilégier les équipements utilisant des énergies renouvelables et propres pour les bâtiments et véhicules communaux
- organiser la baisse de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics relevant de la compétence communale
- construire des citernes enterrées pour la rétention des eaux, l'eau traitée pouvant être récupérée pour l'entretien des espaces verts
- inciter, par des mesures de légère augmentation du COS, les particuliers qui s'engagent dans des aménagements écologiques
- réinstaller la station de mesure de la qualité de l'air

- privilégier les essences locales pour les aménagements des espaces verts en bordure des voiries
- privilégier les espèces végétales des espaces verts communaux qui sont moins consommatrices d'eau
- être à l'initiative d'un "*label essences locales et économes*" (le label "*cousteline*" à inventer !) qui évite de pousser aux dépenses pour gagner une nouvelle "fleur" du label "villes et villages fleuris"
- inciter les particuliers à suivre cette démarche, par exemple par un "concours" local
- parfaire le dispositif de tri sélectif et étudier les possibilités de mesures incitatives

○ ***Les réseaux d'eau, d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales :***

- rechercher les moyens de contraindre à une étude sur la capacité de collecte des eaux usées avant toute délivrance de permis de construire
- faire réaliser, dès le début du mandat, une étude sur l'état réel du réseau collecteur central et secondaire, ainsi que des stations de relevage, pour prévenir les problèmes de pollution, dont certains demeurent inexplicables, notamment dans l'anse des Sablottes et Mar Vivo
- donner priorité aux programmes d'investissement relevant des obligations de la commune en matière de salubrité publique, notamment en pesant sur le fermier de l'eau et de l'assainissement
- dès le début du mandat, faire réaliser une étude pour parvenir à la remunicipalisation de la distribution d'eau et de l'assainissement
- faire réaliser, dès le début du mandat, une étude prospective pour les risques de non régulation des eaux pluviales engendrés par les nouvelles constructions afin de prévoir, dans le cadre d'une révision du PLU, les emplacements à réserver nécessaires pour des canalisations et bassins de rétention adéquats
- mettre en étude la réalisation d'usines de désalinisation et de dénitrification en promouvant, en concomitance, des lessives et détergents non polluants

○ ***Le besoin de logement :***

- initier et soutenir la création d'une Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) pour assurer une offre de logements anciens à réhabiliter, avec un dispositif de conventionnement
- préempter des logements anciens à rénover pour l'OPH
- négocier avec les constructeurs des opérations mixtes assurant 20 à 30 % de logements sociaux
- éviter que des programmes d'accession à la propriété de logements sociaux ne réduisent encore le nombre de ceux-ci
- dénoncer les conventions de l'Office d'HLM avec les CNIM et la CIEL qui n'ont plus de raison d'être et réduisent l'offre de logements
- renouveler l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et imaginer des logements-relais pour les habitants des logements en rénovation

- tenter d'obtenir une Zone Franche Urbaine de centre ancien (comme à Toulon) pour prévenir la désertion des services et commerces du centre ville et y assurer le maintien des personnes âgées qui y résident
- soutenir et impulser des initiatives vers une offre de logements pour des travailleurs saisonniers, transformer l'immeuble "Le Camargue" en logement pour étudiants, et, par le projet "multifonction" d'Auberge de Jeunesse initié par des associations de l'Office Mutuel de l'Animation Sociale et Educative (OMASE), rechercher des réponses aux situations d'urgence
- prévoir des modifications des logements sociaux actuels pour répondre à la demande de logements de petite taille, très accessibles, pour les personnes âgées
- favoriser l'utilisation d'énergie renouvelables par un bonus accru sur le Coefficient d'Occupation des Sols (COS [Coefficient d'Occupation des Sols] supplémentaire passant de 5 à 7 % par exemple), par un guichet d'aide au montage de dossiers (espace info énergie à négocier avec l'ADEME [Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie])

○ ***Le développement économique***

*[Du fait de la décentralisation, la mise en œuvre d'une politique communale en ce domaine, pour nombre d'aspects, ne peut s'exercer qu'en collaboration.... avec TPM, le Département et la Région]. On doit toutefois s'efforcer de...*

- favoriser les installations d'entreprises en s'appuyant sur le pôle de compétitivité lié à la mer constitué avec Brest ; la potentialité de développement est réelle, mais elle est liée à TPM et au Département, avec un problème d'espace disponible, ce qui suppose une attention très forte sur l'actuel site de Brégaillon et une possibilité d'éventuels changements d'usage d'une partie de la zone Est du site des anciens chantiers navals
- impulser l'installation de sociétés de services à la personne, car cela constitue une réelle potentialité, notamment en prenant en compte le fait que beaucoup de nouveaux arrivants sont âgés
- favoriser les activités du tourisme dans toutes ses dimensions, notamment hôtelières, car plus la catégorie est élevée, plus il y a d'emplois.
- aider à la création d'une auberge de jeunesse, par exemple sur le site de l'ancien collège Henri-Wallon
- faire du développement des activités de loisir et de culture une perspective forte, car c'est un moyen d'attirer des touristes pour qui le potentiel paysager et balnéaire ne saurait suffire. Un fort potentiel culturel est aussi une condition pour attirer des chercheurs et des étudiants
- réaliser les aménagements nécessaires pour favoriser l'obtention du classement de la commune en station balnéaire
- considérer que l'activité en direction des malades, des personnes âgées ou handicapées, de même que les activités de "loisirs touristiques sanitaires" liés à la mer (thalassothérapie par exemple) peuvent être facteurs d'activité économique et de création d'emplois, et gérer le plan local d'urbanisme pour favoriser leur implantation sur le territoire communal : cliniques spécialisées, pôles médicaux spécifiques, balnéo, thalasso, etc.

- peser pour la réalisation d'une nouvelle entrée de ville à la hauteur de la pyrotechnie, par aménagement et élargissement du chemin de Brégaillon vers la ZA d'Ollioules, qui contribuerait à améliorer une image de la commune utile à son développement touristique
- prendre en compte le fait que le bâtiment constitue aussi un réel potentiel. C'est une question qui fait débat, mais qui est susceptible de favoriser de nombreuses entreprises de sous-traitance dont il est possible de favoriser l'installation dans la zone franche.
- prévoir la création de logements pour saisonniers et travailleurs qui refusent des emplois faute de pouvoir se loger
- imaginer des animations en centre ville à la fois pour le rendre attractif et pour lutter contre la délinquance et les incivilités nocturnes (marché de la Méditerranée ? marché le soir à titre expérimental ? réalisation d'une halle [marché couvert] ? relance du marché aux puces en centre ancien ? relance du carnaval de la ville ? etc)
- revoir le statut de l'Etablissement Public Industriel et Commercial intercommunal (La Seyne- Ollioules – Six-Fours) qui a pris le relais de l'ancien Office de Tourisme pour revenir à une mission plus efficace et moins onéreuse

➤ **En matière de défense et d'amélioration du service public communal...**

○ ***Les services publics communaux au service de tous les citoyens :***

- tendre vers l'objectif de re-municipaliser les services qui ont été privatisés et qui peuvent revenir en gestion par régie municipale ou Société d'Économie Mixte ; au regard des coûts de dénonciation des conventions de délégations de services publics, cela paraît difficile, voire impossible, pour le stationnement, le crematorium ou le camping municipal, mais la question doit être revue pour tous, à l'exception peut-être du futur port de plaisance qui, ne concernant qu'environ 700 usagers, n'est pas réellement un service "tous publics")
- cesser d'utiliser la procédure de marchés à procédure adaptée pour "*privatiser sans le dire*" certains secteurs communaux : séjours collectifs de jeunes, nettoyage de certains locaux communaux, etc.
- assurer la transparence et l'égalité de tous les concitoyens face au service public communal :
  - définir et expliciter avec un effort de communication les critères pour l'accès aux services (attributions de logements sociaux, accès aux crèches, jardins d'enfants, séjours collectifs et centres de loisirs, restauration scolaire, animations pour les seniors, etc.)
  - créer un "*médiateur de la vie communale*" qui servira à bien des règlements de difficultés de relations des citoyens avec l'administration communale, telles que les questions liées au logement, notamment pour les situations vécues comme litigieuses, à tort ou à raison, d'attributions par l'OPH
  - revoir la tarification des services communaux dans le sens d'une plus grande solidarité (c'est l'impôt qui est l'outil adéquat)

- créer un "*bureau des temps*" afin de mieux prendre en compte les rythmes des usagers et des salariés dans l'organisation des services collectifs, sans pour autant encourager l'ouverture d'une ville 24h/24, et réduire les inégalités face au temps, notamment entre les femmes et les hommes, et prévenir les situations d'exclusion. Cela permettrait d'améliorer la qualité de vie quotidienne en garantissant à chacun l'accès aux activités nécessaires à son équilibre personnel et social en articulant les différents temps des personnes et des familles (temps familiaux, professionnels, personnels, associatifs, sociaux) et de mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire en intégrant à la notion d'espace celle du temps, en rendant les services plus accessibles et en valorisant le territoire.
- utiliser les espaces communaux des divers quartiers comme "*mairies de quartiers*" pour permettre aux personnes qui ont de petites démarches à accomplir de le faire à proximité de leurs lieux de résidence, sans nier l'importance symbolique d'appartenance à une communauté communale d'effectuer les déplacements nécessaires, pour d'autres services, pour se rendre à la "*maison commune*".
- avoir une gestion des personnels communaux, concertée avec les organisations représentatives des personnels, prenant en compte les dimensions de la compréhension et de l'appropriation du projet communal et des projets de services, l'autonomie, le partenariat des services, la juste place des élus, les modes d'évaluation, la co-définition des objectifs, la formation initiale et continue, la protection des agents, la clarté des critères de mutations et de plans de carrière, etc.
- créer des "*pools* d'interventions spécifiques" de personnels techniques communaux (à l'instar de celui du service des sports) et leurs transversalités pour assurer des interventions rapides

*[Des améliorations de l'offre de service communal doivent être imaginées dans certains domaines spécifiques et sont envisagées de façon thématique ci-dessous...]*

○ ***Les services publics communaux et l'éducation scolaire :***

- revoir en grande partie le zonage scolaire :
  - pour favoriser les déplacements à pied (d'où la nécessité de sécuriser les itinéraires pédestres vers les écoles),
  - pour permettre que les copains de l'école soient aussi les copains du quartier,
  - pour contribuer à régler les questions de circulation et de stationnement,
  - pour prévenir les fermetures de classes,
  - pour aider à la mixité sociale sans remettre en question la nécessaire école de proximité (la question doit être abordée dans le cadre du "*bureau des temps*" à mettre en place)
- revisiter les critères du zonage scolaire qui sont principalement ceux de la localisation géographique de résidence, car des critères annexes doivent

être pris en compte : par exemple, si l'on souhaite éviter la fuite des commerçants du centre ancien, peut-être doit-on se questionner sur la possibilité de scolariser de façon dérogatoire leurs enfants dans les écoles du centre ? le tout est que les critères soit clairement explicités

- faire en sorte que la commune assume ses responsabilités et gère elle-même le zonage, en concertation avec le Conseil général qui s'occupe de celui des collèges, et en prenant en compte les avis des associations de parents d'élèves, des enseignants, des personnels non enseignants et de leurs syndicats respectifs
- veiller à l'application des textes en vigueur en matière de nombre d'ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) par école
- repenser et renégocier la Charte avec les partenaires sociaux en fonction de nos objectifs : mise en adéquation des formations de base et des emplois, formation professionnelle, implication de ces personnels dans la réalisation du projet d'école.
- s'engager à assurer une présence des élus dans les réunions des conseils d'école, en négociant les calendriers avec les inspecteurs de l'Éducation nationale
- créer un "guichet" pour les élus représentant la ville dans les conseils d'écoles et pour les directeurs, pour assurer un meilleur traitement des demandes auprès des services techniques et administratifs communaux
- soutenir la création et le développement, avec une notion intergénérationnelle, de jardins pédagogiques dans les écoles

○ *Les services publics communaux et l'éducation péri- et extra-scolaire :*

- poursuivre et améliorer la dynamique du Projet Educatif Local pour assurer une politique plaçant l'Enfant au centre d'un dispositif éducatif de tous les temps de vie, global et concerté entre l'ensemble des opérateurs (école, commune, associations, etc.)
- conforter le dispositif actuel de restauration scolaire ; il y a toutefois à améliorer la qualité de l'encadrement de ce temps en mieux qualifiant certains agents et en mettant en place des cadres de gestion des personnels
- fidéliser les personnels périscolaires (restauration, garderies, CLPP [Centres de Loisirs Périscolaires de Proximité], etc) en pérennisant les postes, revoyant les formations et suscitant des motivations (passerelles entre divers types d'emplois périscolaires)
- évaluer la pertinence des CLPP ; ils doivent se situer en prolongement des enseignements ; on doit pour ce faire solliciter l'implication des associations qui ont une expérience positive dans ce domaine, la Caisse des Ecoles ne se chargeant de gérer que ceux des quartiers où il n'y a pas de tissu associatif ; la piste pourrait être de réfléchir à un projet un peu dans l'esprit de ce qui prévaut avec une association socio-éducative dans sa relation partenariale conventionnée avec le collège du quartier Berthe ou le Centre de Loisirs Associé à l'École (CLAE) de La Garde
- aider à la mise en place de modes de garde du matin et du soir, par exemple, dans l'esprit des "micro-crèches" envisagées pour la petite

enfance (voir plus loin ce point du projet), soutenir des initiatives de "familles d'accueil périscolaire"

- relancer l'organisation de centres de vacances collectives communaux, peut-être à partir de regroupements d'enfants issus des diverses structures d'animation des divers quartiers, pour contribuer à la mixité sociale
- impulser et soutenir l'intégration d'enfants des quartiers non prioritaires au regard de la Politique de la Ville dans les offres de loisirs des associations de ces quartiers (et du dispositif d'État "Ecole Ouverte" dans les collèges où elle fonctionne) pour parvenir à une réelle mixité sociale
- conforter le pôle éducatif scolaire et périscolaire du centre de loisirs "La Dominante" dans celle de ses fonctions visant à offrir des ateliers de découverte et d'expérimentation concernant les énergies renouvelables et les nouvelles technologies

○ ***Les services publics communaux, les temps du quotidien et les âges de la vie :***

*[Dans ce sous-chapitre, on sera peut-être étonné de relever l'importance accordée à la petite enfance, mais il est raisonnable d'anticiper sur les perspectives gouvernementales inquiétantes de diminution de l'accueil dans les écoles maternelles, tant il est vrai, non seulement que l'éducation pré-élémentaire est un gage d'égalité des chances, mais également que la question des modes de garde est un enjeu essentiel de l'insertion sociale et professionnelles des parents, notamment des mères]*

- soutenir les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle :
  - en pesant sur TPM pour une meilleure efficacité des missions de la Mission Intercommunale Action Jeunes (MIAJ) et en soutenant des initiatives spécifiques de la MIAJ ou d'autres opérateurs
  - en accompagnant et en favorisant l'implication de l'ensemble des acteurs volontaires pour les initiatives visant à prendre en compte des besoins particuliers : jeunes sortis du système scolaire sans solution, aides aux déplacements, assistance à l'autonomie, etc
- mobiliser les seniors volontaires pour l'accompagnement des jeunes générations, et valoriser leur implication par des contreparties d'accès à des prestations publiques ou associatives (transports collectifs, loisirs, etc), et, a contrario, les jeunes en direction des seniors
- mobiliser, pour les jeunes comme pour les seniors, dans une démarche de réseau, dans l'esprit du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) qui agit sur la "parentalité", l'ensemble des opérateurs publics et associatifs
- utiliser le sport et la culture comme vecteurs de vie sociale pour toutes les tranches d'âges :
  - soutenir les initiatives associatives si elles visent à l'accès de tous à des pratiques de loisirs (par exemple : contractualiser avec les clubs sportifs s'ils participent au "sport de haut niveau qui donne envie", tout en assurant des activités d'éveil et de formation pour les enfants ou de loisirs pour les anciens, ou avec une association culturelle ou scientifique qui participe à l'offre de loisirs et de spectacles, tout en développant de l'activité d'éveil en direction des écoliers ou des

bénéficiaires de "*l'Université du Temps Libre*" qu'il faut elle-même conforter, décentraliser et développer, etc.)

- appliquer cette même démarche aux services publics, dont les projets de services doivent intégrer cette dimension (Villa Tamaris Pacha, Conservatoire National de Région, Espace Tisot, Bibliothèques, École des Beaux-Arts, Centres Sportifs Municipaux, etc.) en contrepartie de l'inscription des crédits nécessaires au budget communal
  - revoir les conventions avec les compagnies artistiques en résidence dans le même esprit
  - mettre à la disposition des associations des éducateurs sportifs et personnels d'animation et d'action culturelle municipaux dans un cadre contractualisé, cohérent avec les orientations ci-dessus
  - mettre en synergie les associations pour la rationalisation de l'occupation des espaces communaux utilisés et augmenter l'amplitude horaire des ouvertures des structures existantes (travail à concevoir dans le cadre du "*bureau des temps*")
  - soutenir les nombreux petits espaces culturels de la commune (idée du "*village culturel*") et s'appuyer sur les nombreuses associations culturelles pour donner une ampleur et une qualité à la vie culturelle (arts plastiques, littérature, musique, patrimoine, cultures locales et cultures d'origines, etc.)
  - favoriser l'intervention des artistes et écrivains dans l'ensemble des structures accueillant des publics (crèches, jardins d'enfants, écoles, hôpital, résidences de personnes âgées, espaces économiques, etc.)
  - revoir l'organisation des festivités en s'appuyant sur un Office Municipal ad hoc, dans l'esprit des anciens "*Comités des Fêtes*"
  - créer des outils locaux d'accès facilité à la culture et aux loisirs, dans l'esprit des "*chéquiers-cinéma*", des "*passesports loisirs*", etc., ou accorder des compléments aux outils existants du Conseil général et du Conseil régional, tant pour les jeunes que pour les seniors
  - développer des expositions permanentes et/ou occasionnelles, pas seulement dans des espaces culturels, mais également dans tous les lieux possible où vont les citoyens (services publics, commerces, rues, etc.), permettant l'accès, à la fois à des œuvres d'artistes reconnus, et à la fois à des "*richesses patrimoniales*" dont disposent certains Seynois
- contribuer à l'accueil des jeunes vacanciers : implication dans un projet d'Auberge de Jeunesse, remise en service de la fonction d'hébergement collectif de l'Espace Accueil Jeunes (EAJ) des Sablettes
  - faire le point sur la possibilité de relancer les jumelages internationaux ou d'en créer de nouveaux
  - soutenir et impulser les initiatives visant à obtenir un label "*ville internet*"
  - créer un "*conseil des anciens*" et un "*conseil des jeunes*", venant compléter le "*conseil des enfants*", avec des passerelles entre les trois structures débouchant sur des perspectives de projets communs
  - donner du sens au dispositif "*CLIC*" (Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées) qui doit diversifier ses champs d'intervention, en élargissant son offre de services (par exemple :

mobilisation de personnels communaux volontaires des services techniques pour aider des personnes âgées à solliciter des artisans pour une réparation, évaluer les devis, contrôler la réalisation, etc) et en luttant contre l'isolement des anciens en leur prêtant de l'attention a priori (par exemple : courriers informatifs personnalisés)

- soutenir les structures associatives de type "*Maison Intergénérationnelle de Quartier*"
- si les moyens financiers le permettent, parvenir à la création d'une nouvelle crèche
- soutenir et accompagner des projets, en accordant des subventions ou en mettant à disposition des espaces communaux :
  - crèches d'entreprises et/ou de grands services publics (hôpital, sécurité sociale, etc.)
  - "*micro-crèches*" (plusieurs "nounous" agréées qui se regroupent en un même lieu)
  - espaces spécifiques liés aux écoles maternelles pour les 2 ans (recherche de convention avec les écoles maternelles)
- augmenter les amplitudes horaires des structures d'accueil existantes et accueillir ainsi plus d'enfants sur un même site, mais à des moments différents (dans le cadre de partenariats conventionnés avec les entreprises et services publics contribuant au financement, ou en contrepartie de modification des horaires de travail des entreprises, ce qui aiderait, par ailleurs, à la régulation de la circulation : système du "*gagnant-gagnant*" )
- travailler avec les services publics de l'emploi (ANPE [Agence Nationale Pour l'Emploi], ASSEDIC [Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce], etc.) pour avancer vers un système permettant aux parents de jeunes enfants en situation de recherche d'emploi de disposer d'un service leur permettant de les faire garder pendant l'accomplissement de leurs démarches
- mettre à plat les modes de tarification qui font que certaines familles font actuellement... du bénéfice !
- prendre en compte les jeunes enfants handicapés dans les structures existantes, puisque les appuis publics de l'État ne concernent que les enfants de 6 à 16 ans (scolarité obligatoire), dans l'esprit des AVS (Assistants de Vie Scolaire)
- rechercher les possibilités d'aménagements d'espaces de jeux urbains pour les diverses tranches d'âge : c'est particulièrement vrai pour le Parc de la Navale et la forêt de Janas qui ne disposent quasiment de rien pour les plus petits
- recenser les offres d'activités d'éveil (sport, culture, etc.) publiques et privées (associatives ou non) pour :
  - développer celles qui sont communales ou intercommunales ou en créer (éveil musical, éveil artistique, dans l'esprit de l'éveil sportif du service municipal des sports)
  - proposer aux porteurs d'activités privées des conventions de développement avec un "bonus" de soutien municipal (subvention ou moyens matériels) en contrepartie du développement de l'accueil des jeunes enfants pour leur éveil

- réfléchir à la mise en place d'un "label" et d'un "*Passeport Petite Enfance*" permettant aux habitants de mieux visualiser l'ensemble des offres de garde et d'éveil des jeunes enfants
- faire de même pour les offres en direction des enfants, des jeunes, des actifs et des seniors

○ ***Les services publics communaux et l'identité locale et provençale :***

Sous le vocable "Viure aqui", création d'un pôle socioculturel, pivot d'une politique originale, distincte d'une politique traditionnelle du patrimoine, organisée autour des points suivants :

- Création et promotion d'une délégation à la culture provençale.
- Mise en place d'un *Ostau dau País Sanhenc*. Cette structure implique un fonctionnement en relation avec la délégation à la culture d'oc et des moyens dégagés sur la base de projets.
- Signalétique bilingue (en faisant appel aux travaux sur la toponymie locale, - noms de rues, de quartiers-, dans le respect des appellations présentes, tout en s'appuyant sur les travaux des historiens locaux et des linguistes). Un effort particulier sera fait en direction des panneaux des entrées de ville.
- Mise en place d'une commission de travail autour de la délégation à la culture provençale.
- Soutien aux associations et à la création de culture d'Oc.
- Aide au développement de l'animation en milieu scolaire (conventions Municipalité/Inspection académique/Rectorat), comme cela se pratique à Aix.
- Aide au développement de l'animation dans les quartiers (en prenant en compte la formation des animateurs, l'organisation de stages).
- Aide aux écoles bilingues immersives (de type *Calandreta*) si la demande existe
- Création d'un festival annuel de la langue et de la culture d'Oc.
- La mise en valeur du patrimoine historique (architecture, espaces de sociabilité, de rencontres...) devra être réfléchi en relation avec la valorisation du fonds provençal. Les activités touristiques fondées sur la découverte du patrimoine oc historique et culturel seynoïse (visite en oc, découvertes de la culture et de la langue à travers des stages...) sont un élément original à prendre en compte dans le cadre d'une économie locale en recherche de nouveaux débouchés.
- Dans cet esprit, la municipalité aura tout intérêt à aider, inciter à la création d'entreprises promouvant des produits locaux innovants, fondés sur la langue et la culture régionale (agriculture, TPE, PME...).
- Pour toutes ces activités projetées autour de la langue, de la culture et de l'économie, la municipalité doit s'appuyer sur les réseaux existants : enseignants, associations de parents d'élèves, syndicats professionnels, comités d'entreprises dans le cadre de cours pour adultes...
- Mais à côté des structures qui peuvent jouer le rôle de relais (et qui trop souvent ne le jouent pas), une politique culturelle novatrice peut être un élément déclanchant pour mettre en mouvement la société civile confrontée à l'ensemble des questions de la vie quotidienne. En ce sens, elle peut jouer

un rôle de *lien* entre toutes les pratiques sociales et dépasser le rôle de supplément d'âme auquel on veut trop souvent la réduire.

○ ***Les services publics communaux, la prévention et la sécurité :***

- revoir le plan de sauvegarde communal, notamment en ce qui concerne le risque nucléaire découlant de l'Arsenal et du port militaire de Toulon
- après réinstallation de la station de mesure de la qualité de l'air, s'engager à communiquer régulièrement les résultats des mesures
- créer une cellule de veille des pollutions (certaines toujours inexplicables) de l'eau de mer
- réaliser une évaluation des missions de la police municipale pour les recentrer sur des fonctions de prévention, laissant à la police nationale les missions de répression
- former et affecter la police municipale à des missions de soutien et d'accompagnement (exemple des traversées dangereuses de voiries urbaines par des piétons enfants ou âgés, ou de l'accompagnement des activités des écoliers au centre aquatique)
- n'impliquer la police municipale dans le renfort qu'elle apporte à la police nationale que si elle s'engage dans des stratégies de police de proximité
- tenter une renégociation de la convention liant la Ville et l'État en ce domaine
- mettre à plat le fonctionnement de la vidéo-surveillance des espaces publics pour garantir une prévention parfaite de la non-atteinte à la vie privée des habitants et visiteurs de la commune
- renforcer le nombre et la qualification des gardiens d'immeubles de logement social
- accorder des moyens accrus pour les éducateurs de rue,
- tenir les engagements financiers communaux en matière de Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et de Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)
- revoir les missions de la "*Réserve Communale de Sécurité*" dans le sens d'une action d'éducation et de prévention, en laissant aux services spécialisés professionnels le soin de remplir leurs missions, même si la "*Réserve*" peut constituer un appoint et un espace d'engagement social au service de la collectivité
- soutenir et mobiliser les opérateurs du REAAP (voir plus haut) pour faciliter la mise en œuvre de dispositifs et points de contacts concourant à la prévention des violences familiales

○ ***Les services publics communaux et la santé :***

- tenter de faire revenir le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal de Toulon – La Seyne, dont la commune est membre, sur sa décision de fermeture des urgences hospitalières de nuit à La Seyne et de rééquilibrer les soins publics et privés qui sont assurés par les médecins au sein du centre hospitalier

- faire preuve de vigilance avec la démarche de "plateaux techniques" des hôpitaux qui va entraîner des réorganisations qui risquent de pénaliser les usagers des hôpitaux qui ne sont pas des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU)
- assurer à la future "*Maison Médicale*", outre sa mission d'accueil "pré-hospitalier", quatre types de services : médecine générale, dentisterie, orthophonie et ophtalmologie
- concevoir une présence de la "*Maison Médicale*" dans divers quartiers
- développer au sein de cette structure un centre médico-sportif à l'image de ceux qui existent à Toulon et La Valette, d'autant qu'il y a 17.000 licenciés, dont 8.500 enfants, dans les clubs locaux
- conventionner avec des mutuelles et des associations comme l'UMGOS (Union mutualiste pour la gestion des oeuvres sociales) pour conforter, en faveur des personnes socialement en difficulté, les offres de soins
- mettre en œuvre un dispositif de transport public souple vers les espaces de santé (type "appel bus")
- poursuivre la politique du CCAS dans tous ses domaines, avec une meilleure communication et la recherche de financements diversifiés
- rechercher des partenariats associatifs pour des solutions alternatives à la maison de retraite pour les personnes âgées non dépendantes, de type "accueil de jour" (à l'image des "micro-crèches" évoquées plus haut dans la réflexion sur les petits enfants), la municipalité pouvant soutenir des initiatives par des subventions ou des locaux et/ou matériels mis à disposition
- conduire une même démarche en ce qui concerne les personnes handicapés

○ ***Les services publics communaux et l'insertion par l'économique :***

- la compétence "économie" ayant été transférée à l'agglomération, peser sur TPM pour que le Plan Local d'Insertion par l'Économique (PLIE) intercommunal joue aucun un rôle actif de mobilisation et de mise en synergie des opérateurs de l'insertion sociale et professionnelle,
- appliquer, chaque fois que possible, un quota de 5% de travaux confiés à des entreprises ou associations d'insertion (clause sociale des marchés publics)
- soutenir les initiatives de Régies de Quartiers
- renforcer les actions d'insertion et d'accès à l'emploi dans le cadre du CUCS, notamment pour ce qui concerne les jeunes et les femmes
- favoriser un conventionnement durable entre le Bureau d'Information Jeunesse, les entreprises et les chambres consulaires pour renforcer l'information permanente
- mettre en œuvre un plan d'insertion par l'économique associant le PLIE intercommunal, les associations et entreprises d'insertion, la Mission Générale d'Insertion (MGI) de l'Éducation nationale et la commune pour favoriser toutes les initiatives et possibilités de confortement de l'accès à l'emploi
- recourir aux emplois aidés par la Région pour les personnes en situation de rupture et participer au co-financement de ces emplois lorsqu'ils sont portés par des structures associatives d'intérêt communal

- en partenariat avec TPM, envisager l'installation à La Seyne d'une "Maison de l'Emploi", sous statut mixte public-privé (TPM, Ville, associations, syndicats, etc), assurant le lien avec le monde économique, permettant une fonction de médiation, aidant à l'accompagnement des artisans, commerçants, etc, qui démarrent une activité, et assurant une fonction de proximité en direction des demandeurs d'emploi, à la fois dans l'esprit des missions aujourd'hui minorées de l'Agence Nationale Pour l'Emploi dont le changement de statut réduit les initiatives, et à la fois pour contrebalancer les effets pervers de l'entrée en force du privé commercial dans le domaine de la recherche de travail, à laquelle on assiste par les transferts de missions publiques en matière de définitions de profils et par les sociétés d'intérim

○ ***Les partenariats avec d'autres opérateurs que les services municipaux :***

- convenir avec des associations structurantes et reconnues qui remplissent de véritables missions de service public des modalités de leur partenariat avec la collectivité locale
- recréer, à partir du projet de "*Maison des Solidarités Citoyennes*", un service de soutien au monde associatif : transport collectif pour les associations, mutualisation de matériels, fonds de ressources pour les initiatives locales, etc.
- revoir le projet de "*Maison Médicale*" dans la perspective évoquée plus haut en recherchant un équilibre financier possible à réaliser avec une gestion moderne et partenariale, et en conventionnant avec la Sécurité Sociale

➤ ***En matière de gestion communale et de démocratie locale :***

○ ***La situation budgétaire de la ville :***

- conduire, dès le début du mandat, une analyse de la situation financière de la ville
- vérifier divers éléments, en comprendre les causes, endogènes ou exogènes aux choix politiques des équipes précédentes, pour envisager les mesures qui permettront, ou non, de mettre en œuvre tout ou partie des orientations d'investissement et de fonctionnement déclinées ci-avant, notamment :
  - les incidences de la création de l'intercommunalité en 2002 ayant entraîné la disparition de la taxe professionnelle (produit des impôts directs par habitant diminué de 22 %), et la vérification que la Ville tire les contreparties nécessaires de TPM
  - la perspective d'évolution du produit de l'impôt direct par habitant qui, depuis 2002, est en diminution de 4 %, par volonté politique de réduire de 0,5 % par an, mais qui ne semble pas bénéficier des rentrées espérées avec la révision des bases et les premiers effets des nouvelles constructions
  - l'encours de la dette par habitant qui a augmenté de 49 % depuis 2001

- l'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement diminuées des dépenses réelles de fonctionnement) qui, depuis 2001, s'est carrément inversée, passant de 3,3 millions d'euros à un montant négatif de 3,4 millions d'euros
- l'épargne nette, c'est-à-dire l'épargne brute diminuée du capital à rembourser, déjà négative en 2001, mais qui est maintenant plus de 220 % plus négative
- les possibilités résiduelles de cessions d'éléments d'actifs (propriétés communales) qui ont permis pendant sept ans d'assurer des ressources, pour plus de 14 millions d'euros
- le capital restant dû qui a augmenté de 48 %
- les dépenses de personnel, en augmentation de 20 %, malgré la création de TPM et le transfert à l'agglomération de nombreuses compétences communales importantes ayant entraîné, par ailleurs, la création de plus de 700 emplois intercommunaux
- l'état des provisions, notamment pour risques juridiques (ainsi, par exemple, l'affaire du *World Sea Center* n'est toujours pas réglée), ramenées à 0,5 % de ce qu'elles étaient en 2000, parce qu'elles ont permis d'assurer les équilibres des budgets
- à l'issue de l'étude, mener une information sur la réalité financière auprès des citoyens

○ *L'impôt facteur de solidarité :*

- expliquer que la baisse symbolique (0,5 % par an) des impôts locaux est largement contrebalancée par une augmentation systématique de la tarification des services communaux : activités pour les jeunes, portages de repas à domicile et aides ménagères pour les seniors, restauration scolaire, etc.
- expliquer que cette démarche pénalise les plus modestes des citoyens pour lesquels l'accès aux services publics est plus onéreux au regard de leurs niveaux de vie (pour une famille aisée, l'augmentation de 27 % en un an du coût de la cantine scolaire est plus aisément "absorbable" que pour une famille à revenus modestes)
- entreprendre une consultation des habitants sur la poursuite, ou non, de la baisse symbolique des impôts locaux (2 % des taux chaque année, soit environ 0,5 % sur le montant) et de l'augmentation des tarifications des services, en expliquant que l'impôt, dont tous ceux qui en ont les moyens s'acquittent, permet à tous, y compris ceux qui n'en ont pas les moyens, de bénéficier des services publics
- sans atteindre à la fonction solidaire de l'impôt, étudier les possibilités de moduler le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en fonction des poids de déchets non recyclables enlevés, dans une perspective d'éducation citoyenne au tri sélectif
- mener un combat en direction des parlementaires pour une évolution de la Loi relative à la fiscalité locale, notamment avec la création d'un fonds de péréquation national propre à réduire les inégalités de territoire

○ ***La gestion publique communale :***

- en finir avec les dépenses inutiles ou exagérées, par exemple :
  - budgets de communication pharaoniques
  - dépenses d'études exagérées
  - déplacements inopportuns
  - véhicules à énergies coûteuses
  - achats de prestations alors que les personnels communaux ont le savoir-faire nécessaire
  - gestion démagogique des personnels dont le nombre, malgré les transferts à TPM, continue d'augmenter car les embauches servent les intérêts politiques ; il faut avoir le courage d'entreprendre un plan de formation, d'adaptation aux fonctions et de promotion, permettant progressivement de ne pas remplacer certains départs à la retraite
- rendre compte, expliquer, consulter les citoyens sur les choix, notamment dans les temps précédant les élaborations et votes des budgets annuels (voir plus bas)
- mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines communales concertée avec les organisations représentatives et les délégués des personnels aux commissions paritaires, fixant des critères lisibles et universels :
  - pour les demandes de changements de postes, les démarches d'évaluation et les plans de carrière
  - pour les réorganisations structurelles
  - pour la gestion des espaces communaux, les conditions de travail et d'accueil des publics, la sécurité, etc

○ ***La démocratie locale :***

- *associer du mieux possible les habitants qui le souhaitent à la vie communale :*
  - par une information permanente moderne et diversifiée : supports habituels de communication, points d'accueil d'information dans les divers quartiers, site internet permettant non seulement de rendre compte de la politique communale comme c'est le cas aujourd'hui, mais également d'avoir des informations pratiques et d'accomplir des démarches administratives en ligne, mise à l'étude d'un projet de télévision locale, etc
  - par des réceptions d'accueil des nouveaux résidents de la commune
  - par la mise en place de commissions extra-municipales sur toutes les thématiques correspondant aux délégations des adjoints au maire
  - par la création d'un *Comité Économique et Social Communal*, composé des acteurs de la vie économique, culturelle et sociale de la commune, y compris des personnes de nationalités étrangères hors Union Européenne qui sont exclues des choix politiques du fait de la législation, ayant à donner son avis préalablement aux grands choix à opérer

- par la proposition à l'agglomération TPM de la création d'une telle structure intercommunale
  - par la participation des élus aux réflexions sur les besoins des anciens "*Offices Municipaux*" (sport, culture, animation sociale et éducative) et l'impulsion de la création de tels outils de démocratie, associant bénévoles associatifs et représentants de la commune, dans d'autres domaines : personnes âgées, environnement, festivités, rénovation urbaine, etc.
  - par la création d'un *Conseil des Anciens* et d'un *Conseil Municipal des Jeunes*, dotés de personnel communal qui leur est attaché et de possibilités budgétaires pour engager des actions innovantes voulues, conçues, préparées, organisées et évaluées par les acteurs citoyens eux-mêmes
  - par la mise en route de la "*Maison des Solidarités Citoyennes*" pour appuyer la riche dynamique associative locale, dans tous les domaines, avec un service d'aide et de mutualisation de moyens
  - par la relance du Fonds de Ressources pour les Initiatives Locales supprimé par la droite
  - par l'installation de panneaux d'expression libre dans la ville et la recherche des possibilités techniques d'ouvrir aux citoyens d'autres supports d'expression directe
  - par la création d'une délégation d'adjoint au maire chargé de la démocratie locale, dotée de moyens afférents
  - par l'amélioration de l'accueil des citoyens à la mairie, en particulier en desserrant l'étau de la sécurisation extrême
  - par les créations des *mairies de quartiers* sous forme de "maisons de services publics" à l'image de celle du quartier Berthe, associant des services communaux et d'autres services publics,
  - par un fonctionnement régulier des comités animés par les adjoints de quartiers, conformément à la loi 2002 -276 du 27 février 2002
  - associer le maximum des membres de la majorité municipale à la gestion de la commune, en s'engageant au non-cumul des responsabilités (par exemple : pas d'adjoint au maire qui soit aussi conseiller communautaire) dans le cadre d'une Charte de fonctionnement interne à l'équipe municipale
- *respecter et associer les minorités :*
- leur assurer un espace d'expression sur tous les supports de communication municipaux (mensuel municipal, publications thématiques, site internet, revue trimestrielle de l'agglomération, etc)
  - améliorer le règlement intérieur du conseil municipal, notamment fixer au nombre de conseillers du groupe le moins représenté le nombre d'élus nécessaire pour la constitution d'un groupe bénéficiant de locaux, de personnel communal et de moyens logistiques nécessaires à l'exercice constructif de leur mandat (par "groupe", on entend bien les groupes issus de l'élection et non ceux qui se formeraient par scission de groupes élus de l'élection)

- mettre en place des commissions municipales thématiques, composées à la proportionnelle des groupes du conseil municipal, correspondant à toutes les délégations des adjoints au maire
- le maire en étant président de droit, proposer les vice-présidences de la commission municipale des finances et de la commission municipale des marchés publics à des élus du groupe minoritaire le plus important
- organiser une rencontre régulière, hors séances publiques du conseil municipal, entre la majorité et les chefs des groupes d'opposition
- cependant, non par "vengeance" après l'exclusion des deux élus minoritaires seynois du Conseil communautaire de TPM, mais parce que, au regard des réalités politiques des 11 communes, il est probable que la droite y sera encore largement majoritaire, ne pas accorder de place aux minorités parmi les délégués de la commune (il n'y a aucune raison que les voix des citoyens de gauche à l'agglomération soient encore plus minorées que ce qu'elles sont déjà, du fait d'un système de désignation qui ne respecte pas le vote des électeurs) ; cette position pourra être revue si la loi évolue et si les délégués sont un jour élus par les citoyens au suffrage universel avec une part de proportionnelle, par exemple comme pour les communes, ou si toutes les communes de l'agglomération jouent le jeu en assurant, sur leurs quotas respectifs de délégués, une représentation juste des minorités municipales